



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 16
Date de la convocation : 14 mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 26 MARS 2024
2024 / 13**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, Mme MOLARD Cindy, M. LAMPS Amaud, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé

Excusés : Mme PALLOT Irène, M. PACCOUD Christian

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Attribution subventions communales 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2024 aux associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
-DECIDE d'attribuer les subventions communales suivantes :

OGEC	30 000
Comité de Fleurissement de Grièges	3 000
Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain de Villars-les-Dombes	50
Maison Familiale Rurale d'Anse	50
Maison Familiale Rurale de Villié-Morgon	100
Association BTM pâtissier - CIFA Jean Lameloise	50
Alerte de Replonges	180
Académie de la Dombes	50
Restaurant scolaire de Grièges	60

-AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement des subventions pour un montant total de 34 540.00 €.

-DIT que cette somme sera prélevée sur le compte 65748 - Subventions diverses.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY